

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 21\_171**

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 27 octobre 2021

**OBJET : TARIFS DES FORFAITS DE LA  
STATION DE SAINT-PIERRE DE  
CHARTREUSE – LE PLANOLET**

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 20 Pouvoirs : 9 Votants : 29</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38).</p> <p><b>Pouvoirs :</b> De Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; De Christine SOURIS à Pierre FAYARD ; De Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; De Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO ; De Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; De Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; De Mathias LAVOLE à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; De Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS ; De Marylin ZANNA à Denis BLANQUET.</p>
---	---

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code du tourisme ;

**CONSIDÉRANT** la délibération du 30 juin 2016 validant la prise de compétence Ski alpin et remontées mécaniques par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** les délibérations des 17 communes du territoire,

**CONSIDÉRANT** l'arrêté inter préfectoral du 26 octobre 2016 portant transfert de la compétence « Ski alpin et remontées mécaniques » au 1<sup>er</sup> novembre 2016 à la Communauté de communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** la délibération du conseil communautaire du 07 septembre 2021, qui confie par délégation de service public de type « régie intéressée » l'exploitation de la station de Saint-Pierre de Chartreuse / le Planolet à la société Savoie Station Domaines Skiables (SSDS) (filiale de SSIT) à travers son établissement secondaire Cœur de Chartreuse Domaine Skiables (CCDS), pour une année le temps d'organiser une procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par le code de la Commande Publique.

**CONSIDÉRANT** la fermeture administrative, pour raison sanitaire, des remontées mécaniques l'hiver dernier.

**CONSIDÉRANT** les évolutions quant à l'exploitation du domaine skiable Cœur de Chartreuse pour la saison hivernale à venir. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs qui avaient été élaborés par l'EPIC pour la saison 2020-2021 et qui faisait suite à une augmentation significative.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les tarifs suivants qui seront appliqués sur la station de Saint-Pierre de Chartreuse le Planolet par CCDS

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 9 novembre 2021,

La Présidente,  
Anne LENFANT

